

FICHE PROJET

Directeur de projet	
Chef de projet	
Validation de la fiche projet le	
Commanditaire	

Version	Date de modification	Auteur	Contenu de la modification
01	31/03/2020	E. Hamm + F. Berthaud	

Sommaire

1	Description (contexte et enjeux)	3
2	Buts – Objectifs – Résultats (finalités).....	4
3	Périmètre du projet	5
4	Dates clés du projet.....	5
5	Contraintes, limites du projet et risques	11
5.1	Contraintes.....	11
5.2	Risques	11
6	Ressources nécessaires	13
7	Organisation du projet	16
7.1	Gouvernance du projet	16
7.2	Structure de l'équipe projet	16
8	Impacts prévisibles sur l'Organisation	17
9	Communication concertation	18

1 Description (contexte et enjeux)

Le Département a engagé une démarche de concertation et de co-construction d'un processus de projet portant sur la Maison Alsacienne du 21^{ème} siècle, en réhabilitation comme en construction.

Aujourd'hui, il est indispensable et pressant de nous interroger collectivement pour proposer une nouvelle approche architecturale, urbaine et sociétale, qui permette de répondre aux défis de la réhabilitation, de la restructuration du bâti ancien et de la construction neuve, tout en réussissant à réinterpréter les fondamentaux de l'architecture traditionnelle locale : une architecture sobre, simple et économe mais qui puisse répondre aux nouveaux besoins d'habiter, à l'évolution des modes de vie et aux nouveaux enjeux sociétaux et urbains.

L'objectif poursuivi est de donner une forte impulsion en faveur d'une intervention plus concentrée sur les centres-bourgs et les centres-villages, de manière à pouvoir enrayer leur abandon, leur vacance au profit de l'extension urbaine qui consomme le foncier et ne permet plus un développement urbain, sociétal raisonné et adapté aux besoins de la population, en plus d'un développement de l'habitat.

D'autre part, la démarche de concertation et de co-construction portant sur la Maison Alsacienne du 21^{ème} siècle, se doit d'être aussi un processus de projet participatif, innovant, partenarial, expérimental, etc.

Ce processus aspire à permettre et à montrer aux acteurs publics, privés, associatifs, etc. que les actions doivent être partagées en amont pour trouver des réponses aux problématiques plus complexes et commencer à identifier collégialement des orientations, des solutions, des cadres ou des améliorations pour y répondre.

D'un point de vue global, les enjeux sont de plusieurs natures :

- **Urbains, architecturaux et paysagers :**

- La Maison Alsacienne du 21^{ème} siècle structure nos villages, elle est une réponse à la transformation des patrimoines et paysages ruraux
- Sa réappropriation est une alternative à l'étalement urbain et à la consommation du territoire

- **Economiques et touristiques :**
 - La maison alsacienne est un pilier économique fondamental et non délocalisable pour notre région
 - Elle participe à la qualité de nos territoires et donc à leur attractivité touristique
 - Elle nécessite un savoir-faire local de qualité, valorisant, et non délocalisable
 - Elle est composée de matériaux sains, écologiques, et locaux

- **En lien avec la transition énergétique :**
 - Elle interroge la transformation des bâtiments existants pour les rendre économes en énergie tout en les préservant.
 - Elle contribue à l'émergence de nouveaux acteurs autour du bâti ancien, à de nouvelles formes de mobilisation, des protocoles adaptés à ce tissu bâti spécifique pour prévenir les désordres sur un bâti dont la constitution est variable.

- **En lien avec l'attractivité du territoire bas-rhinois et la revitalisation des bourgs-centres :**
 - Elle caractérise le tissu urbain de nos villages
 - Elle garantit la mixité sociale et générationnelle tout en luttant contre l'étalement urbain.

2 Buts – Objectifs – Résultats (finalités)

Objectifs :

- **Premier objectif** : mettre en œuvre un processus de réhabilitation respectueux du bâti, permettant d'offrir aux ménages un habitat moderne et adapté à leur besoins ;

- **Second objectif** : engager une réflexion – pour la construction neuve – afin de concevoir une maison insérée dans le paysage et l'urbanisme traditionnel, renouvelant les codes locaux, intégrant la préoccupation de la transition énergétique ainsi que les ressources des nouvelles technologies et des nouveaux modes constructifs.

Les perspectives 2020-2021

Le Département du Bas-Rhin poursuivra la démarche de concertation et de co-construction d'un processus de projet portant sur la Maison Alsacienne du 21^{ème} siècle, en réhabilitation comme en construction neuve au travers d'un plan d'action (2020, 2021, et voire au-delà dans le cadre de la Collectivité européenne d'Alsace) articulé autour de :

- L'accompagnement opérationnel des projets lauréats du concours d'idées,
- Un appel à manifestation d'intérêts, pour faire émerger des projets expérimentaux soit à l'échelle d'une commune mais également d'un territoire plus large (ex : Sarre-Union et au-delà,...),
- La mise en place d'ateliers en territoire sur des thématiques ciblées, pour accompagner l'émergence des projets et les porteurs de projets potentiels,
- Des circuits « découvertes »,
- La création d'un portail numérique,
- Un évènement 2020 : le festival de la Maison Alsacienne du 21^{ème} siècle (2 jours en octobre 2020 ou printemps 2021)
- Des actions de communication : public jeune et senior en 2021.

3 Périmètre du projet

Territoire d'action envisagé : le département du Bas-Rhin puis l'Alsace, en lien avec la CEA.

4 Dates clés, livrables et responsabilités

Phase du projet	Description	Livrable	Responsable	Date prévue
-----------------	-------------	----------	-------------	-------------

Phase du projet	Description	Livrable	Responsable	Date prévue
Lancement de l'expérimentation et recherche d'idéation	<p><u>Appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour mobiliser d'autres porteurs de projets (promoteurs, groupe d'auto-promotion, collectivités, ...) et d'autres idées (+ d'innovations, + de transfrontalier, etc)</u></p> <p>Faire émerger des projets, qui vont permettre à tous les acteurs concernés d'expérimenter la création de logements innovants et adaptés aux différents habitants et ménages, tout en intégrant la dynamique et/ou la redynamisation du centre ancien des villages, ainsi que la sauvegarde et la valorisation du patrimoine traditionnel.</p>	<p>1) <i>Le cahier des charges de l'AMI</i></p> <p>2) <i>Des documents de méthodologie pour alimenter les porteurs de projet, issus de la production des ateliers et des retours d'expérimentations des projets opérationnels lancés.</i></p>	EP MAIs.21 + AMO + ADIRA + Banque des Territoires + DAJ et DFPC du Département.	<p>Lancement de l'AMI lors de l'évènement en octobre 2020.</p> <p>Objectif : envisager un AMI ouvert sur une période assez longue (1 an), pour permettre la maturation des projets et des porteurs de projet.</p>
Lancement de l'expérimentation et recherche d'idéation	<p><u>Accompagnement des maîtres d'ouvrage des projets inscrits dans le concours d'idées :</u></p> <p>Positionner le Département dans la démarche des projets engagés par les maîtres d'ouvrage, sans les porter à leur place, sur la base des pistes évoquées lors des ateliers du colloque du 29 octobre et par P. Madec lors de sa conférence : la co-conception des projets, une programmation mixte adaptée à un projet de territoire, avec une méthodologie et des outils réglementaires efficaces, en privilégiant la frugalité technique, énergétique, financière, ... au bénéfice de la qualité de vie.</p>	<p>1) <i>Des outils méthodologiques,</i></p> <p>2) <i>La création du réseau d'experts et d'innovation : communauté de partenaires et d'acteurs.</i></p>	EP MAIs.21 + AMO + ADIRA + Banque des Territoires + DAJ et DFPC du Département.	Lancement en mars 2020 jusqu'à fin 2021

Phase du projet	Description	Livrable	Responsable	Date prévue
<p>Détection de projets : de l'idée au projet....</p> <p>↳ Détecter les projets potentiels,</p> <p>↳ Accompagner l'émergence de projets,</p> <p>↳ Rechercher des partenariats.</p>	<p><u>Mise en place d'ateliers en territoire, de réflexions pour faire émerger des projets et accompagner les porteurs potentiels de projet en lien avec l'AMI / de co-construction avec le groupe projet, le réseau d'ingénierie et toute la communauté d'acteurs et de partenaires concernés :</u></p> <p>Constituer une offre d'ingénierie aux collectivités et aux porteurs de projet, de manière à pouvoir répondre sur les thématiques et / ou la méthodologie validée par l'ensemble des partenaires et acteurs.</p> <p><u>Exemples d'ateliers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le diagnostic foncier et la stratégie foncière, avec l'EPFA, l'ATIP, le Département notamment, la chambre des notaires ? - Les nouveaux modes de financement, - Co-conception / co-construction : comment se réinventer ? - Le diagnostic patrimonial et la stratégie patrimoniale d'un PLUI avec l'ATIP, le Département, la DRAC et les ABF. - Réalisation d'études de faisabilité succincte, rédaction des pièces administratives pour des missions techniques (AMO, etc) avec l'ATIP, le SYCOPARC, le CAUE, - Des études de cas sur des exemples concrets, - Etc. 	<p><i>Proposition d'une dizaine d'ateliers territoriaux et thématiques, d'une manière évolutive (« au fil de l'eau ») en fonction de l'avancement des réflexions, des expérimentations et des besoins des porteurs de projet.</i></p>	<p>EP MAIs.21 + AMO + ADIRA + Banque des Territoires + DAJ du Département.</p>	<p>Lancement des ateliers lors de l'évènement en octobre 2020 (planning tout au long de l'année 2021) + tenue du 1^{er} atelier lors de cet évènement.</p>

Phase du projet	Description	Livrable	Responsable	Date prévue
Mise en œuvre de projets	<p><u>Dispositif de sauvegarde et de valorisation du patrimoine traditionnel local :</u></p> <p>La sauvegarde et la mise en valeur de l'habitat patrimonial représente une priorité pour le Département qui se traduit par la mise en place d'un nouveau dispositif d'aide technique et financier, proposé aux communes et intercommunalités qui peuvent y adhérer depuis mars 2019.</p> <p>Par ce biais, le Département encourage les Bas-Rhinois à sauvegarder et à restaurer les constructions remarquables datant d'avant 1948, identifiées comme telles par les partenaires du dispositif : le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) et le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (SYCOPARC).</p> <p>Les aides du Département accompagnent de façon plus importante les propriétaires de maisons alsaciennes qui souhaitent engager des travaux importants de restructuration de leur bâti, dans une démarche globale de valorisation et de recherche d'amélioration de l'habitat.</p>	200 projets <i>subventionnés par an</i>	Département du Bas-Rhin + CAUE + SYCOPARC	Actif depuis 2019 jusqu'en 2021

Phase du projet	Description	Livrable	Responsable	Date prévue
Mise en œuvre de projets	<p><u>Recherche de convergence dans le cadre de la CEA :</u> L'objectif consiste à pouvoir mutualiser une ou plusieurs actions dans le cadre de la CEA, et ainsi de pouvoir décliner sur l'ensemble du territoire la démarche, les projets et les expérimentations qui seront lancées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Portail numérique mutualisé,</i> - <i>Projets menés d'une manière collaborative.</i> 	EP MAIs.21 + DAJ et DFCP du Département.	Fin 2020 – début 2021
Réseau d'experts et d'innovation	<p><u>Préfiguration d'un portail numérique "Maisons Alsacienne du 21^{ème} siècle" :</u> Ce portail devra être utilisé à la fois comme centre de ressources, retours d'expériences, témoignages, recensement des filières de savoir-faire, de matériaux, des formations, présentation des circuits touristiques, avec un lien vers l'application numérique du Haut-Rhin, vers le support du e-service et vers l'outil relatif au dispositif de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial, etc.</p> <p>Ce portail est destiné à et devra intégrer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la co-conception de la démarche et des projets - les échanges de ressources, l'accès à l'information - la communication - le suivi du dispositif de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial, des projets du concours, de l'AMI, etc. - l'évaluation de l'action publique, des partenariats et des projets qui en découlent. 	<i>Mise en ligne du portail numérique, en lien avec le Département dans un premier temps (avant de pouvoir l'externaliser le cas échéant).</i>	Représentants de l'EP MAIs.21 (intéressés par la collaboration à cette action) + AMO + ADIRA + Banque des Territoires + DAJ et DFCP du Département + DSI + MAPI	Début 2021

Phase du projet	Description	Livrable	Responsable	Date prévue
Retours d'expérience	<p><u>Préfiguration d'une offre de découvertes du patrimoine traditionnel alsacien "Maison Alsacienne du 21^{ème} siècle" en lien avec les circuits touristiques existants :</u></p> <p>Objectif global : Valoriser des exemples les plus démonstratifs et représentatifs des capacités de réhabilitation et d'évolution du patrimoine traditionnel, en lien avec l'offre touristique existante (ex : la découverte du patrimoine traditionnel dans le cadre de la route des Vins et le circuit des châteaux...).</p> <p>Ces circuits pourront être à différentes échelles, pour favoriser des circuits réalisables en vélo, en vélo électrique, en transports collectifs... aussi bien sur le territoire départemental bas-rhinois mais également haut-rhinois voire transfrontalier. Ils devront répondre aux besoins différents des territoires du Département et de l'Alsace.</p>	<p><i>Proposition d'une dizaine d'étapes touristiques à intégrer dans des circuits existants.</i></p>	<p>Représentants de l'EP MAIs.21 (intéressés par la collaboration à cette action) + AMO + ADIRA + ADT.</p>	<p>Printemps 2021</p>
Retours d'expérience	<p><u>Proposition d'actions de partages, d'échanges et de témoignages entre des publics seniors et jeunes, autour du patrimoine traditionnel, de son passé et de ses évolutions possible pour les jeunes générations : la capacité du patrimoine traditionnel à faire rêver !!</u></p> <p>Plusieurs axes de travail peuvent être envisagés (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - autour de la vie quotidienne dans une maison alsacienne (structure familiale, activités agricoles, économiques, etc.), - autour de l'utilisation des matériaux bio-sourcés, - autour des différents colombages, des éléments de décor, ... - etc. 	<p><i>Propositions d'une dizaine d'actions de partage et d'échanges entre des publics seniors et des publics jeunes, en tenant compte des différents territoires du Département et de l'Alsace.</i></p>	<p>Représentants de l'EP MAIs.21 (intéressés par la collaboration à cette action) + AMO + le Vaisseau + les représentants des collègues.</p>	<p>Été 2021</p>

5 Contraintes, limites du projet et risques

5.1 Contraintes

Catégorie	Contraintes
Fonctionnement	Travail en mode projet, à savoir d'une manière transversale et co-construite ce qui induit que chaque membre du groupe projet doit apporter une valeur ajoutée, en fonction de ses domaines de compétences. Il doit être enclin à l'expérimentation en lien avec les actions qu'il mène déjà ou qu'il pourrait développer en lien avec cette démarche..
Contextuel	Complexité de créer une communauté d'acteurs et de partenaires, large et efficiente.
RH	Temps dédié à la construction et au suivi de la démarche, très important ; qui nécessite 1,5 voire 2 ETP en fonction des périodes et de la nature des actions.

5.2 Risques

N°	Description du risque	Probabilité (faible, moyenne et élevée)	Incidence (faible, moyenne et élevée)	Atténuation prévue / Responsable
	Absence de lisibilité et de visibilité de la démarche portée par le Département auprès des personnes concernées (collectivités, professionnels, propriétaires, grand public)	Elevé	Moyenne	Organiser une communication efficiente en lien avec les partenaires pour atténuer ce manque de lisibilité et surtout de visibilité. Associer / informer régulièrement des actions : créer un espace dédié (portail) Création et animation d'une communauté MAIs.21

N°	Description du risque	Probabilité <small>(faible, moyenne et élevée)</small>	Incidence <small>(faible, moyenne et élevée)</small>	Atténuation prévue / Responsable
1.	Créer des incompréhensions notamment pour les partenaires et les acteurs extérieurs, entre la démarche Maison Alsacienne du 21 ^{ème} siècle, portée par le Département et l'outil en cours de réflexion : Rehabilis, également porté par le Département.	élevée	élevée	<p>La communication du Président du Conseil Départemental insiste tout particulièrement sur la nécessité de préserver le patrimoine traditionnel local et de le faire évoluer. Cette commande a été clarifiée et étayée lors du colloque sur la Maison Alsacienne du 21^{ème} par l'intermédiaire du concours d'idées, du contenu des ateliers et de l'intervention de M. Madec. On met en avant la qualité architecturale, urbaine, la qualité de vie, l'attractivité des territoires sur le plan économique, touristique, culuturel..., les besoins des habitants, etc. La problématique du modèle économique n'est pas ignorée mais ce n'est pas la porte d'entrée.</p> <p>L'outil Rehabilis pourrait dans certains cas, être l'outil opérationnel pour réaliser l'un ou l'autre projet mais il ne s'agit pas d'une réponse unique, considérant que la finalité même de Rehabilis diffère de celle de la démarche Maison Alsacienne du 21^{ème} siècle.</p> <p>C'est à la direction de projet en charge des 2 démarches que revient la vigilance et la clarification à apporter.</p>
2.	Se substituer aux structures existantes de type CAUE, SYCOPARC....	moyenne	Moyenne	<p>Cadrage de la démarche, délimitation du rôle de chacun, définition quantifiée (en termes de temps et de RH) par chaque membre du groupe projet de sa participation à la démarche et aux différentes actions.</p> <p>Mise en avant du rôle de chaque partenaire dans la proposition d'accompagnement globale MAIs.21</p>

N°	Description du risque	Probabilité <small>(faible, moyenne et élevée)</small>	Incidence <small>(faible, moyenne et élevée)</small>	Atténuation prévue / Responsable
3.	Peur de l'expérimentation en interne et en externe	élevée	Élevée.	Communication et mise en place d'un accompagnement dédié Portage politique et mobilisation suffisante des ressources internes/externes
4	Difficulté de travailler en mode projet et en co-construction	élevée	Élevée, liée à la compréhension du rôle de chacun	Accompagnement renforcé au démarrage (AMO), pour engager cette démarche d'une manière transversale et co-construite.

6 Ressources nécessaires

6.1 Moyens matériels :

Communication / déplacements / organisation d'évènements (lancement de l'expérimentation, organisation des ateliers, festival de la Maison Alsacienne du 21^{ème} siècle ...)

Support logistique et technique dédié (imprimerie, CAO, Courrier, protocole,...)

Développement informatique

Création de bases de données des structures, des partenaires, des entreprises, etc.

Locaux de réunion en central et sur le territoire pour l'organisation des ateliers

6.2 Moyens humains (mobilisation de groupes de travail) :

Groupe projet intégrant les agents du CD67

Extérieurs :

- WIEL Florence (ATIP),
- BIRY Jean-Marc (CAUE),
- GAUTIER Evelyne (CAUE),
- Les autres chargés de mission du CAUE sur les sites de projets : Fabrice WACK, Sébastien KOCH,...
- DEMOULIN Pascal (SYCOPARC),
- RIWER Anne (SYCOPARC),
- WISSER Aurélie (SYCOPARC).

Internes CD67 :

- HAUMESSER Anne, MADE, SHL, directrice
- WISSELMANN-JULIEN Sophie, MCT, responsable du service patrimoine culturel
- GASC Nadège, MCT, Technicien conseil Patrimoine Culturel
- BERTHAUD Frédérique, MADE, SHL, référente habitat
- HAMM Emilie, MADE, SHL, référente habitat

Partenaires extérieurs inscrits dans la démarche MAIs.21 : ADIRA, Banque des Territoires.

Accompagnement juridique par la Direction des Affaires Juridiques (Djemila BENCHERIF) et de la Direction de la Commande Publique (Nadège ASSANI, Fanny KLOPP, Alain ABADIE, etc.), du cabinet (Caroline LEVY, Anne EHRART), la Direction des moyens généraux du Département.

6.3 Cout du projet

Estimatif des coûts sur la base d'une expérimentation sur 2 années, sur le territoire du Bas-Rhin et portée en interne par le Département.

Ces coûts intègrent aussi la valorisation des ressources internes à déployer, qui ne constituent pas dans leur globalité des coûts supplémentaires pour la collectivités.

Catégorie de couts	Coût estimatif	Coût estimatif
--------------------	----------------	----------------

	Expérimentation Année 1	Expérimentation Année 2
<i>Coûts de conception et de réalisation</i>		
Marchés / achats	60 000 €	30 000 €
<i>Coûts de fonctionnement</i>		
Coûts internes équivalent 1,5 ETP cadre coût moyen, correspondant à l'addition des quotités de travail mises à disposition du projet par les personnes impliquées dans le développement et le suivi de la démarche globale et de ses différentes actions déclinées	75 000 €	75 000 €
Coûts internes équivalent 1 ETP instructeur coût moyen, correspondant à l'addition des quotités de travail mises à disposition du projet par les personnes impliquées dans le dispositif de sauvegarde et de valorisation	40 000 €	40 000 €
Marchés Achats valorisation des ressources internes utilisées sur la base des tarifs applicables aux partenaires extérieurs (prestations d'imprimerie, mise à disposition de locaux, support logistiques matériel et EMB, frais de bouche, frais de déplacement, communication...)	40 000 €	40 000 €
<i>Coûts d'investissement</i>		

Réalisation d'études de faisabilité / pré – opérationnelle (50 000 € par projet)	150 000 € pour les 3 projets du concours d'idées (hors Matzenheim)	200 000 € pour 4 projets suite à l'AMI
Participation du Département à la mise en œuvre des projets via les contrats départementaux et/ou autre dispositif en lien avec la CEA (moyenne de 250 000 € pour 4 projets) à calibrer selon ambition et nature de l'expérimentation	Pas de mise en œuvre la 1 ^{ère} année	1 000 000 € (à lisser sur plusieurs années de réalisation)
Dispositif de sauvergarde et de valorisation	2 000 000 €	2 000 000 €
Coût total	2 365 000 €	3 385 000 €

7 Organisation du projet

7.1 Gouvernance du projet

Composition du comité de pilotage : Equipe Projet MAIs.21 + élus porteurs de la démarche : Madame Muller – Bronn et Monsieur Wolf + les Présidents des structures partenaires.

Directeur de projet : Anne Haumesser, directrice du secteur Habitat

Chefs de projet : Emilie Hamm + Frédérique Berthaud

7.2 Structure de l'équipe projet

Equipe projet MAIs.21 à renforcer pour les accompagnements juridiques, comptables, RH, etc.

Rôle dans le cadre du projet	Responsabilités	Assigné à
------------------------------	-----------------	-----------

Rôle dans le cadre du projet	Responsabilités	Assigné à
Chefs de projet	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Structurer et décliner la démarche globale et les actions, visant à répondre à la demande des élus, de préserver et valoriser le patrimoine traditionnel local et permettre son évolution. ↳ Organiser et planifier : assurer la coordination entre les acteurs, afin d'effectuer les choix et l'affectation des ressources en tenant compte des contraintes. ↳ Piloter, coordonner et assurer le suivi (sans faire « à la place de »), ainsi que le bilan du projet. 	Emilie Hamm et Frédérique Berthaud
Expert juridique	Expertise juridique sur l'ensemble de la démarche et des actions. Participation à l'élaboration des différents outils d'accompagnement, auprès des collectivités, maîtres d'ouvrage.	Djemila Bencherif
Chargé(é) de communication	<p>Organisation des évènements, communication interne et externe autour de la démarche globale et des différentes actions.</p> <p>Participation à la création du portail numérique.</p>	Anne Erhart / Caroline Levy
Accompagnement DFCP	<p>Formaliser les pièces écrites</p> <p>Lancer l'AO</p> <p>Passer et suivre le marché d'AMO</p>	Fanny KLOPP

8 Impacts prévisibles sur l'Organisation

Aménagement du temps de travail des agents du Département participant au Projet

9 Communication/concertation

Il apparaîtrait réducteur de limiter la conception de la Maison Alsacienne du 21^{ème} siècle, à l'action d'un professionnel de l'architecture et /ou de l'urbanisme unique ou même à l'action d'une équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre, ou de la responsabilité d'un maître d'ouvrage. Elle relève plus certainement d'un collectif d'acteurs, intégrant bien évidemment les habitants.

La communication autour de la démarche Maison Alsacienne du 21^{ème} siècle doit être pro-active, efficiente, et doit permettre surtout la mise en réseau, la compréhension et l'information de l'ensemble des acteurs. Cette communication peut être initiée par le Département mais il faut également qu'elle soit relayée par d'autres canaux et d'autres structures (effet « boule de neige »).